



DECISION n° 2024/032
Composition du jury d'admissibilité DR2-2024

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2^{ème} classe à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury d'admissibilité du concours externe pour le recrutement de directeurs et directrices de recherche de 2^{ème} classe est composé des membres suivants :

ALLIEZ Pierre, Président,
ANCIAUX Nicolas,
BECHMANN Dominique,
BERGMANN Michel,
BRIL-EL-HAOUZI Hind,
BROTCORNE Luce, Vice-Présidente,
CALVARY Gaëlle,
CAMPILLO Fabien,
CHAPEL Laetitia,
CHEVALLEREAU Christine,
CHYZAK Frédéric,
COUDERT David,
DE JONG Hidde,
DUVAL Vincent,
EZANNO Pauline,
FABRE Christian,
FABRE Eric,
GORCE Jean-Marie,
KERMARREC Anne-Marie,
LANTERI Stéphan,e
LE THI Hoai An,

LÉVY Bruno,

MERLE Philippe,
MEVEL Laurent,
MITTON Nathalie,
PELACHAUD Catherine,
PERRIER Valérie,
RACOCEANU Daniel,
SAGOT Benoit,
SALVATI Sylvain,
SANGOUARD Nicolas,
SKAF-MOLLI Hala.

Fait à Rocquencourt, le 13 février 2024
Le Président-directeur général d'Inria

Bruno SPORTISSE



Signé électroniquement par Bruno
SPORTISSE
Le 27/02/2024 à 19:10
Organisme : INRIA